

CONDITIONS DE RÉOUVERTURE DES CENTRES AQUATIQUES

1. Les espaces
2. Généralités
3. L'accueil
4. Les vestiaires, douches et sanitaires
5. Les bassins
6. Les activités

1. Les espaces

Centre aquatique de Port Jérôme sur Seine

Bassin ludique	Ouvert
Bassin extérieur	Ouvert (fermé en cas de mauvais temps)
Bassin apprentissage	Ouvert
Pataugeoire	Ouverte
Fosse à plongeurs	Ouvert de 10h00 à 18h30 conditions d'accès : une personne à la fois avec désinfection des mains avant de monter. L'accès n'est pas autorisé aux personnes ne sachant pas nager.
Bassin associatif	Fermé sauf clubs
Salle de remise en forme	Ouverte (un appareil sur deux est condamné - créneaux horaires de 2 heures à réserver d'avance)
Sauna	Ouverte (3 personnes maximum, les créneaux identiques à ceux des bassins à réserver d'avance)
Bains à bulles	Fermés
Salles de squash	Fermées
Pelouse	ouverte
Plage	Ouverte
Transats	Non

Centre aquatique de Lillebonne

Bassin à vagues	Ouvert / prévoir une annonce spécifique
Pataugeoire	Ouverte
Bassin apprentissage	Ouvert
Toboggan	Fermé le matin et le lundi toute la journée, ouvert l'après-midi sous conditions (interdit aux moins de 1m30 - une personne à la distribution du gel)
Salle de remise en forme	Ouverte (un appareil sur deux est condamné maximum 8 personnes - créneaux horaires de 2 heures à réserver d'avance)
Espace bien être	Ouverte (maximum 8 personnes créneaux horaires de 2 heures à réserver d'avance)
Pelouse	Ouverte
Plage	Ouverte
Transats	Non

Centre aquatique de Bolbec

Bassin sportif	Ouvert
Bassin ludique	Ouvert
Pelouse	Ouverte
Plage	Ouverte

Centre aquatique de Terres de Caux

Bassin	Ouvert
Plage	Ouverte

Centre aquatique de Rives en Seine

Grand bassin	Ouvert
Petit bassin	Ouvert
Plage	Ouverte
Transats	Non
Tribune	Ouverte

2. Généralités

- Rappel des gestes barrières aux clients sur l'ensemble de leur parcours.
- Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans dès l'accueil aux douches.
- Mettre en place des créneaux horaires selon la typologie du public avec désinfection entre chaque créneau (9h00 10h00 leçons /10h00 13h45 groupes, personnes âgées, actifs / 14h30 16h30 familles, actifs, juniors / 17h15 à la fermeture habituelle actifs, familles, personnes âgées, leçons).
- Avoir une signalétique claire et facilement repérable pour le cheminement des usagers.
- Ouvrir les établissements d'une manière échelonnée, en premier lieu ouvrir aux clubs et aux groupes afin de mettre en pratique nos protocoles de cheminement et de désinfection.
- Mettre à disposition du client, dans tous les endroits stratégiques, du savon ou gel hydro-alcoolique.
- Interdire les regroupements de plus de 10 personnes.
- Limiter le recyclage d'air et augmenter l'apport d'air neuf à hauteur de 80%.
- Prévoir une désinfection de l'ensemble des locaux plusieurs fois par jour.

3. L'accueil

- Dès le parking, les clients seront informés des dispositions.
- Les portes d'entrée devront rester ouvertes toutes les fois où cela est possible afin d'éviter les contacts sur leurs surfaces.
- La distanciation spatiale sera matérialisée et un distributeur de gel sera mis à disposition.
- Une seule personne ou une famille est autorisée à la caisse en même temps.
- Le paiement sans contact sera privilégié, l'appareil étant facile d'accès pour l'utilisateur, l'hôtesse se trouvant derrière une paroi de protection transparente.
- Aucun banc ou assise ne sera disponible dans le hall, les espaces d'attente ou de visite seront fermés.
- Les distributeurs de boissons, de friandises seront fermés.
- Le rechargement de cartes est à promouvoir y compris pour l'achat d'entrées unitaires.
- La « marche en avant » est à privilégier si le bâtiment le permet. Dans tous les cas : un couloir « aller » vers la baignade et un couloir « retour » devront être matérialisés pour éviter les croisements des personnes, en respectant la distance nécessaire.
- Les casiers à casques ne seront pas utilisables.
- Les poussettes devront rester à l'extérieur de l'accueil.

4. Les vestiaires, douches et sanitaires

- Un sens de circulation « aller » et un sens de circulation « retour » doit être matérialisé pour éviter les croisements des personnes en respectant la distance nécessaire.
- Les vestiaires collectifs sont fermés. Si leur usage est nécessaire, alors le nombre de personnes pouvant y accéder sera limité et les utilisateurs devront suivre les indications du personnel de l'établissement.
- Les emplacements où devront se tenir les usagers seront indiqués dans les vestiaires.
- Les porte-manteaux et porte-serviettes seront supprimés. L'utilisation des sèche-cheveux et sèche-mains mais aussi de l'essoreuse à maillot de bain est interdite dans les établissements.
- Les casiers à chaussures seront condamnés, les usagers prendront leurs chaussures pour les mettre dans leur casier individuel.
- Les usagers devront utiliser les casiers libres en respectant la distanciation réglementaire.
- Pour les clubs (uniquement les élites), écoles, les cours ou le public l'usage des cabines individuelles est à privilégier.
- Les usagers devront se doucher et se savonner avant d'accéder aux bassins mais le passage sous la douche après la baignade sera interdit.

- ❑ les douches seront approvisionnées en savon avec des distributeurs automatiques [idéalement sans contact] .
- ❑ Un plan permanent le nettoyage et la désinfection est prévu sur l'ensemble des poignées, verrous, portes des cabines, casiers ainsi que dans les douches et les toilettes.
- ❑ Le lavage des mains à l'entrée, à la sortie des vestiaires, voire à la sortie directe des bassins pourrait être imposée à tout public, afin de limiter les risques de contamination [boutons de porte, de douche, poignées, parois, tripodes].
- ❑ Des poubelles pour le dépôt des masques non lavables seront prévues avant la zone de douche. Les poubelles à pédale ou sans contact sont à privilégier dans l'établissement.

5. Les bassins

- ❑ Bassins : la fréquentation maximale instantanée sera calculé à hauteur de 80% de la FMI habituelle soit (Lillebonne 350, PJ2S 520, Bolbec 180, Terres de Caux 90).
- ❑ Les regroupements ou les discussions de plus de dix personnes sur l'ensemble des plages, bassins, pelouses est interdit , le respect des distances de sécurité doit être respecté. En cas d'impossibilité de faire appliquer ou respecter ces règles, le bassin ou la pelouse sera fermé.
- ❑ Dans les bassins sportifs, l'usage permanent des lignes de nage sera instauré afin d'éviter les contacts.
- ❑ Le prêt de matériel ne sera pas autorisé. Seul le matériel d'aide à la flottaison pourra être prêté à titre exceptionnel. Après son utilisation, il sera stocké dans une caisse où il sera désinfecté.
- ❑ Le matériel personnel ne sera pas accepté sauf le matériel de flottaison ou d'aide à la pratique de la natation (brassards, ceintures, planche, etc...).
- ❑ Les taux de chlore dans les bassins seront relevés sur une fourchette autour de 1,4mg/l.

6. Les activités

- Rappel des gestes barrières aux usagers.
- Les groupes seront constitués de 10 personnes maximum.
- Le matériel utilisé sera désinfecté avant ou après chaque utilisation. Chaque pratiquant aura son matériel attribué qu'il devra conserver pendant toute la séance.
- Pour garantir le respect des règles de distanciation, chaque personne devra maintenir une distance de 1,50 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions).